

Communiqué de presse du 11 mars 2013

Accord contractuel sur l'augmentation de la valeur du point tarifaire pour la physiothérapie

La communauté d'achat HSK et l'Association suisse des physiothérapeutes indépendants ASPI conviennent d'une augmentation de la valeur du point tarifaire de 4 centimes dans tous les cantons. Tous les physiothérapeutes et organisations de physiothérapie peuvent adhérer à la nouvelle convention tarifaire indépendamment de leur appartenance à une association.

La communauté d'achat HSK et l'Association suisse des physiothérapeutes indépendants ASPI ont conclu une convention tarifaire nationale le 1^{er} juillet 2011. Prolongée jusqu'à la fin de l'année 2013, cette convention permet aux physiothérapeutes affiliés de facturer leurs prestations selon le système du tiers payant. Les partenaires contractuels ont d'ores et déjà convenu d'une augmentation de la valeur du point tarifaire de 4 centimes, qui entrera en vigueur au 1^{er} avril 2013. Le contrat doit encore être approuvé par les gouvernements cantonaux.

La nouvelle convention tient compte modérément de l'évolution des coûts passée – aucune adaptation tarifaire n'a été effectuée sur plusieurs années – et pose les bases d'une situation contractuelle stable qui évite tout litige et demande de remboursement coûteux.

Tous les physiothérapeutes et organisations de physiothérapie peuvent adhérer à la nouvelle convention tarifaire indépendamment de leur appartenance à une association (de plus amples informations et le formulaire d'adhésion sont disponibles sur le site www.ecc-hsk.info). Par leur affiliation, les physiothérapeutes et assureurs-maladie renoncent aux demandes de remboursement éventuelles qui peuvent résulter des fixations de prix officielles pour la période à compter du 1^{er} juillet 2011.

La communauté d'achat HSK

La communauté d'achat HSK est un groupement constitué d'Helsana, de Sanitas et de la KPT au vue de l'achat conjoint de prestations médicales pour l'assurance-maladie obligatoire. Elle représente 2,2 millions d'assurés de base, soit env. 30% du marché.

La communauté d'achat HSK défend les intérêts de ses assurés et négocie les prix et les prestations dans tous les domaines de la santé, que ce soit dans le domaine ambulatoire ou stationnaire, des soins et des soins paramédicaux. Les assureurs participants sont favorables à la concurrence et à une qualité élevée des soins de santé.

Informations complémentaires:

Service médias Helsana
Rob Hartmans
Responsable Communication
043 340 12 12
media.relations@helsana.ch

Service médias Sanitas
Isabelle Vautravers
Responsable Communication
044 298 62 96 / 079 641 25 78
medien@sanitas.com

Service médias CPT
Reto Egloff
Responsable Communication
058 310 92 14
kommunikation@kpt.ch